FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes date 11-05-2023 **Date de révision** 03-09-2024 **Numéro de révision** 21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STP® Nettoyant Injecteurs Diesel

Codes produit 59200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif de carburant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Energizer France SAS
2 Rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison
France
Tel: +33 1 34 80 27 71
euregulatory@energizer.com

Distributeur:
Tegro AG
Ringstrasse 85
8603 Schwerzenbach/Switzerland / SUISSE
Téléfone ++41-(0)44-806 88 88
Téléfax ++41-(0)44-806 88 89
Sito internet www.nigrin.ch
E-mail info@tegro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 1495 350234
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00
Vendredi: 8.30 - 15.30

Numéro d'appel d'urgence national	
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon: +43 1 406 43 43
Belgique	Poison Control Centre, Belgique Tel: 070 245 245; Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500
Bulgarie	Тел. 112 Клиника по токсикология УМБАЛСМ „Н.И. Пирогов“ +359 2 9154 409 (В стандартно работно време без Събота и Неделя) +359 2 9154 346 (Непрекъснато обслужване)
République tchèque	Toxikologické informační středisko, Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402 Na

	Bojišti 1, 128 08 Praha 2 E-mail: tis@vfn.cz
Danemark	Giftlinjin: 82 12 12 12
Finlande	Myrkytystietokeskus puh. (09) 471 977 (suora) tai (09) 4711 (vaihde)
France	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	Poison Control Center - Charité - Universitätsmedizin Berlin, (+49) 30 30686700
Irlande	Emergency medical information: 8am-10pm (seven days) contact National Poisons Information Centre, Beaumont Hospital, Dublin 9 DOV2NO, Ireland. Telephone Number: +353 (0)1 809 2166
Italie	Roma – Tel: 06-68593726 (CAV “Osp. Pediatrico Bambino Gesù” Dip. Emergenza e Accettazione DEA) Roma – Tel: 06-3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli") Roma – Tel: 06-49978000 (CAV Policlinico "Umberto I") Foggia – Tel: 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia) Napoli – Tel: 081-5453333 (Az. Osp. "A. Cardarelli") Firenze – Tel: 055-7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica) Pavia – Tel: 0382-24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica) Milano – Tel: 02-66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda) Bergamo – Tel: 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII) Verona – Tel: 800011858 (Azienda Ospedaliera Integrata Verona)
Lituanie	Sveikatos apsaugos ministerijos Ekstremalių sveikatai situacijų centras Apsinuodijimų informacijos biuras visą parą: Neatidėliotina informacija apsinuodijus +370 5 236 20 52 / +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. Tel 030 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)
Norvège	Giftinformasjonen: 22 59 13 00
Pologne	Bureau for Chemical Substances, Tel: +48 42 2538 400
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	Giftinformation 112
Suisse	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (no d’urgence 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

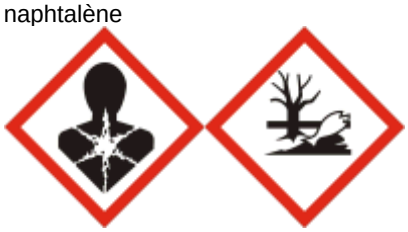
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Hazardous to the aquatic environment - chronic	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d’étiquetage

Contient Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques; Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P405 - Garder sous clef.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires
Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public.
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	50 - <100%	01-2119456620-43-0000	926-141-6	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	10 - <25%	01-2119539586-27-0000	248-363-6	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH044 EUH066	-	1	1
Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphtalène -	1 - <2.5%	01-2119463588-24-0000	919-284-0	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) (EUH066) [L]	-	-	-
naphtalène 91-20-3	0.1 - <0.5%	-	202-049-5	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1

				Carc. 2 (H351) Eye Irrit. 2 (H319) Flam. Sol. 2 (H228) Skin Irrit. 2 (H315) [B]			

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes
[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
[L] - Afin d'éviter le surclassement, le Carc. 2 – H351 a été supprimé de la classification de référence car il est appliqué au composant chimique Naphtalène (CAS 91-20-3)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	15000	3160	-	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	500	1100	-	11	-
naphtalène 91-20-3	1110	1120	0.4	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés,

maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) connu(e).

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre et autres matières absorbantes non combustibles. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus d'informations.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

VbF (Austria) Sans objet.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 53 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 80 mg/m³ D*	STEL: 75.0 mg/m³ TWA: 50.0 mg/m³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
naphtalène	TWA: 10 ppm	TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 1 ppm

91-20-3	TWA: 50 mg/m³	Ceiling: 100 mg/m³	TWA: 50 mg/m³ H*	TWA: 50 mg/m³ A*	TWA: 5 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 10 mg/m³ iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	-	-	TWA: 5 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 350 mg/m³ Peak: 20 mg/m³ Peak: 100 ppm Peak: 700 mg/m³	-	-
naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 0.4 ppm TWA: 2 mg/m³ H*	*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 50 mg/m³
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 30 ppm STEL: 150 mg/m³	-	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ cute*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 50 mg/m³ STEL: 80 mg/m³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 75 mg/m³ H*	STEL: 50 mg/m³ TWA: 20 mg/m³ skóra*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
naphtalène 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 15 ppm Cutânea*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ K* Ceiling: 80 mg/m³	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 10 ppm STEL: 50 mg/m³ K*	TWA: 10 ppm TWA: 53 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 80 mg/m³ vía dérmica*

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	-	TWA: 50 ppm TWA: 350 mg/m³ TWA: 5 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 700 mg/m³	-
naphtalène 91-20-3	NGV: 10 ppm NGV: 50 mg/m³ Vägledande KGV: 15 ppm Vägledande KGV: 80 mg/m³ H*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ H*	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
naphtalène 91-20-3	-	-	-	35 µg/L - BAR (end of exposure or end of shift) urine 35 µg/L - BAR (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 4000 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 13500 µg/L - (end	-

				of exposure or end of shift) - urine 23300 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 34200 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 30 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 60 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 175 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 280 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 390 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 220 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 500 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 1500 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 2300 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine 3300 µg/L - (end of exposure or end of shift) - urine	

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
naphtalène 91-20-3	-	4 µmol/mol Creatinine (urine - 1-Hydroxypyrene post shift)	-	- () - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	-	1 mg/kg bw/day [4] [6] 44 µg/cm2 [5] [6]	0.35 mg/m³ [4] [6]
naphtalène 91-20-3	-	3.57 mg/kg bw/day [4] [6]	25 mg/m³ [4] [6] 25 mg/m³ [5] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	18.75 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	25 µg/kg bw/day [6]	22 µg/cm2 [5] [6]	87 µg/m³ [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	0.08 µg/L	-	0.08 µg/L	-	-
naphtalène 91-20-3	2.4 µg/L	20 µg/L	2.4 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-ethylhexyl nitrate 27247-96-7	0.74 µg/kg sediment dw	0.74 µg/kg sediment dw	10 mg/L	0.191 µg/kg soil dw	-
naphtalène 91-20-3	67.2 µg/kg sediment dw	67.2 µg/kg sediment dw	2.9 mg/L	53.3 µg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne

d'hygiène	pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Claire (ou pâle) jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	85 °C	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	2.10 mm²/s	@ 40 °C
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative	0.913	@ 15 °C
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,203.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	7,048.60 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	9.61 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l

Toxicité aiguë inconnue
Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
2-ethylhexyl nitrate	= 500 mg/kg	= 1100 mg/kg	= 11 mg/l
naphtalène	= 1110 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit)	> 0.4 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
naphtalène	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
naphtalène	-	LC50: 5.74 - 6.44mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1.6mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.91 - 2.82mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1.99mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =31.0265mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	LC50: =2.16mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =1.96mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 1.09 - 3.4mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
naphtalène	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	La substance n'est pas PBT/vPvB
naphtalène	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : < 5 L: Non réglementé. ADR/RID (SP 375); IMDG (2.10.2.7); IATA (SP A197)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A97, A158, A197
Code ERG 9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 969
N° d'urgence F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601
Code de classification M6

ADR
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene)
14.5 Dangers pour l'environnement Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375
Code de classification M6
Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-47-8	RG 84

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Norvège
Norvège, enregistrement des P661021

produits

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
naphtalène - 91-20-3	75.	-

Polluants organiques persistants
Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
Sans objet

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
naphtalène - 91-20-3	Substance prioritaire

UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
naphtalène - 91-20-3	Substance prioritaire

Inventaires internationaux
Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15
H228 - Matière solide inflammable
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Substances
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Substances

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Environmental Protection Agency
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
U.S. National Toxicology Program (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation mondiale de la santé

Supersedes date 11-05-2023

Date de révision 03-09-2024

Numéro de révision 21

Motif de la révision. Composition

Informations supplémentaires La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Tel que modifié)
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du

règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité